|  |  |
| --- | --- |
| **undp_logo** | **PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**  **TERMES DE REFERENCE** |

|  |
| --- |
| **I. Informations sur la position** |
| **Titre du poste :** Consultant National Senior, chargé d’assurer la formation de 120 Magistrats (civils et militaires) et 40 avocats sur Problématique des Réparations civile, les droits relatifs à un procès équitable… en matière de crimes contre la paix et la sécurité de l’humanité à Kananga(Kasaï central), Bunia( Ituri), Kisangani ( Tchopo), à Bukavu( Sud Kivu) et à Lubumbashi ( ex Katanga).  **Type de contrat: IC**  **Lieu d’affectation:** République Démocratique du Congo  **Durée d’affectation: trente (30)** jours  **Entrée en fonction: dès que possible**  **Date limite dépôt candidature :** |

|  |
| --- |
| **II. Contexte** |
| L’Est de la RDC est le théâtre d’un conflit armé extrêmement violent depuis plusieurs décennies. Des crimes contre l’humanité, des crimes de guerre, des violations des droits de l’homme ainsi que de multiples actes d’agression sexuelle ont fréquemment été allégués à l’encontre des membres des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC), de la Police Nationale Congolaise (PNC) et de divers groupes armés. La détérioration de la situation humanitaire dans l’Est du pays est en partie due à la culture d’impunité qui règne ainsi qu’aux nombreuses difficultés auxquelles doit faire face le système de justice militaire. L’absence d’une infrastructure adéquate, le manque de moyens et de ressources humaines qualifiées sont autant de facteurs qui contribuent à l’incapacité des acteurs de la justice militaire d’exercer convenablement leur mandat pour enquêter sur les crimes graves et pour poursuivre et faire condamner leurs auteurs. Cette situation a un effet très néfaste sur les populations victimes de violences incessantes et entrave le progrès des efforts de stabilisation de la RDC en général et de l’Est de la RDC en particulier.  En 2010, le Conseil de sécurité de l’ONU a reconnu la nécessité pressante d’aider les autorités nationales à lutter contre l’impunité et à traduire les auteurs de crimes graves en justice et dans son paragraphe 12(d) , il invite la MONUSCO à mettre en place des cellules d’appui aux poursuites judiciaires (CAPJ) en RDC afin d’appuyer l’action menée aux niveaux national et international visant la condamnation des auteurs de ces violations, et pour aider les autorités judiciaires de la RDC à poursuivre les personnes arrêtées dans les dossiers de crimes internationaux et/ou crimes graves.  Pour implémenter ladite résolution, un protocole d’accord (MoU) a effectivement été signé le 19 décembre 2011 entre le gouvernement de la RDC et la MONUSCO, chargeant celle-ci à mettre en place dans le pays, des cellules d’appui aux poursuites judiciaires (CAP), dont l’objectif primordial est de renforcer la capacité des autorités de la justice militaire pour l’enquête et la poursuite de crimes graves tombant sous la compétence de la justice militaire, notamment les crimes de guerre, crimes contre l’humanité, crimes sexuels et basés sur le genre, afin de soutenir la lutte contre l’impunité et contribuer à amener les auteurs de crimes graves devant la justice.  Par ailleurs , l’assistance judiciaire étant une composante fondamentale de tout système de justice pénale équitable, humain et efficace fondé sur l’État de droit en raison de la nécessité de jouissance de certains droits dont celui à un procès équitable, à la protection, le Projet vise aussi à compléter l’appui assuré au Système de justice militaire en s’élargissant vers la justice civile, pour répondre au prescrit de la loi organique n°13/011-B du 11 Avril 2013 portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l’ordre judiciaire, qui, en son article 91, a instauré une compétence partagée entre les juridictions militaires et civiles (Cour d’appel) pour connaitre les crimes touchant à la paix et à la sécurité contre l’humanité.  Cette innovation, pour heureuse qu’elle soit, n’empêche pas les acteurs judiciaires et les justiciables de se heurter aux questions de l’administration de la preuve et des réparations civiles.  Ainsi, dans la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des magistrats civils et militaires, le PNUD, à travers sa Composante judiciaire et sécuritaire, recrute des consultants nationaux en charge d’assurer la formation à 120 magistrats civils et militaires répartis sur 5 provinces de l’Est et du centre de la République Démocratique du Congo ainsi que 35 avocats (30 avocats et 5 défenseurs militaires) de la province de Kasaï central. |

|  |
| --- |
| **III. Fonctions / Responsabilités** |
| Les Consultants nationaux accompliront leurs taches sous la supervision conjointe du Chef de Projet Justice transitionnelle du PNUD et du Coordonnateur des CAP/MONUSCO.  **Missions principales assignées** :  Le consultant national aura pour missions principales de :   * Former les magistrats sur les questions pertinentes de l’administration de la preuve et/ou des réparations civiles afin de les aider à améliorer la prise de décisions judiciaires dans le cadre de leurs responsabilités face aux dossiers de crimes internationaux/crimes graves touchant les provinces cibles ; * Former les avocats et défenseurs militaire sur l’assistance juridique et judicaire des personnes poursuivies pour crime contre la paix et la sécurité de l’humanité (crimes internationaux et crimes graves). * Sélectionner la documentation pertinente reprenant les principaux traités (ouvrages) de droit et textes de loi nécessaires à l’exercice de leurs fonctions et à leur fournir dans l’optique de les aider à améliorer leurs prestations pour une meilleure administration de la justice.   **Tâches techniques spécifiques  du Consultant national :**   * Elaborer et soumettre un module de formation, en fonction du plan et de la répartition qui sera faite par CAP/MONUSCO et le PNUD, et spécifiquement sur les matières suivantes :  1. ***Pour la formation des magistrats civils et militaires***  * Problématique des Réparations civiles dans les dossiers de crimes internationaux et graves : détermination et évaluation du préjudice ; * Les obstacles rencontrés par les justiciables dans l’exécution des décisions de réparations civiles en matière de crimes internationaux ;  1. ***Pour la formation des avocats et défenseur militaires***  * Les droits relatifs à un procès équitable en matière des crimes internationaux : focus sur les droits de la défense ; * Le recours aux mécanismes régionaux et internationaux des droits de l’homme vu sous une perspective de protection des droits de la défense (violés au niveau interne) * Sélectionner les ouvrages, ainsi que les textes juridiques pertinents et la jurisprudence et constitution d’un recueil de textes juridiques relatifs à l’administration de la preuve ou aux réparations civiles dans les dossiers de crimes internationaux/crimes graves en RDC; * Présenter et animer 1 à 3 sessions sur les thèmes de formation tels qu’élaborés par les CAP/MONUSCO et le PNUD; * Superviser et animer les discussions dans les groupes de travail et en dans les plénières comme personnes ressources afin d’orienter les débats pour atteindre les buts poursuivis ; * Contribuer au rapport final de la formation avec les équipes CAP/MONUSCO et PNUD.   **Livrables.**   1. Module de formation, en PowerPoint, relatif à :  * Problématique des Réparations civiles dans les dossiers de crimes internationaux et graves : détermination et évaluation du préjudice * Les obstacles rencontrés par les justiciables dans l’exécution des décisions de réparations civiles en matière de crimes internationaux ; * Les droits relatifs à un procès équitable en matière des crimes internationaux : focus sur les droits de la défense ;  1. Recueils des textes reprenant les lois essentielles et la jurisprudence pertinente relatives au thème ; 2. Répertoire des ouvrages, traités de Droit essentiels pour les avocats/magistrats concernés ; |

|  |
| --- |
| **IV. Compétences** |
| * **Organisation**: faire preuve d’une capacité de conception, d’organisation, et de planification des stratégies ou plans d’actions et de proposer des solutions pragmatiques. * Capacités à initier des chronogrammes cohérents et rigoureux sur l’exécution du projet. * **Communication** : Démontrer de bonnes capacités de communications orale ; * **Maîtrise personnelle** : Aptitude à travailler sous pression dans un environnement complexe et évolutif. * **Planification et organisation**: faire preuve d'une aptitude à planifier et à organiser son propre travail ainsi que celui des autres, aptitude proactive démontrée; * **Travail en groupe**: aptitude à interagir, à établir et à maintenir de façon effective aussi bien avec les collègues qu'avec des personnes ayant des cultures différentes, de bonnes relations de travail dans le respect des diversités. |

|  |
| --- |
| **V. Tranches et conditions de paiement** |
| |  |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | --- | | **Livrables** | **Produit** | **Calendrier (en jours calendaires)** | **Tranche de paiement** | **Condition de versement du paiement** | | 1. Module de formation, en PowerPoint, relatif à :   * Problématique des Réparations civiles dans les dossiers de crimes internationaux et graves : détermination et évaluation du préjudice * Les obstacles rencontrés par les justiciables dans l’exécution des décisions de réparations civiles en matière de crimes internationaux ; * Les droits relatifs à un procès équitable en matière des crimes internationaux : focus sur les droits de la défense * Le recours aux mécanismes régionaux et internationaux des droits de l’homme vu sous une perspective de protection des droits de la défense (violés au niveau interne) | Soumission du rapport de la session/s de formation animée/s par le consultant, avec en annexe le(s) document(s) relatif(s) à la problématique, aux obstacles rencontrés par les justiciables, au droits relatif à un procès équitable, et au recours aux mécanismes régionaux et internationaux des droits de l’homme l’homme vu sous une perspective de protection des droits de la défense en cas de crimes contre la paix et la sécurité de l’humanité (en Word, Excel, PowerPoint) | 21 jours après signature du contrat | 70% | Le paiement des honoraires du Consultant est réalisé par voie bancaire, au numéro de compte du titulaire indiqué au contrat, sous trente (30) jours à compter de la date de l’acceptation écrite par le PNUD  de la qualité des prestations (et non pas leur simple réception) | | 2. Recueils des textes reprenant les lois essentielles et la jurisprudence pertinente relatives au thème ; | Soumission des copies des Recueils et Répertoires élaborés | 30 jours après signature du contrat | 30% | | 3. Répertoire des ouvrages, traités de Droit essentiels pour les avocats/magistrats concernés ; | |

|  |  |
| --- | --- |
| **VI. Qualifications requises** | |
| Education : | Etre détenteur d’une Thèse de Doctorat en Droit (de préférence dans le domaine de Droit Pénal) ou d’un diplôme universitaire de troisième cycle en droit (Bac + 5) ou/ et Diplôme d’études supérieures (D.E.S) en droit pénal. |
| Expérience : | * Avoir un minimum de 10 ans d’expérience dans le domaine de la pratique judiciaire en qualité d’avocat/magistrat;      * Avoir une expérience minimum de 3 ans dans la pratique judiciaire des juridictions pénales internationales (TPI, CPI) en tant qu’acteur judiciaire ; * Connaissance approfondie des problèmes rencontrés dans le fonctionnement du système judiciaire congolais en général et de manière spécifique le Système Judiciaire Militaire congolais ; * Avoir publié dans le domaine de droit avec une orientation spécifique en Droit International Pénal, Droit pénal militaire et/ ou en Droits de l’homme ; * Connaissance de l’environnement social, politique et économique de la République démocratique du Congo * Capacité à travailler en milieu institutionnel * Une expérience professionnelle au sein du système des nations unies serait un atout. |
| Langues requises : | Une excellente maîtrise de la langue française est exigée. |